



# UNSA Retraités

Dossier élaboré  
par le groupe  
« Prospective »

## Retraites et retraités : les chiffres de la DREES Octobre 2024

### Les retraités et les retraites : Panorama 2024

Le dossier 2024 de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) analysé et mis à jour par l'UNSA Retraités

*Chaque année, la DREES publie des données détaillées concernant la situation des retraités, les conditions de transition de l'activité à la retraite, le niveau des pensions...*

On regrettera la date très tardive de la publication du dossier 2024.

Même si ces données sont en décalage par rapport à la situation présente, puisqu'elles s'appuient sur des statistiques concernant la fin de l'année 2022, vieilles de plus de 22 mois, elles apportent un éclairage précieux pour qui s'inquiète de la situation des retraités et des actifs proches de la retraite.

Nous avons retenu les éléments qui nous semblent essentiels sur les thèmes suivants :

- Le nombre des retraités en France,
- La situation des nouveaux retraités,
- Les bénéficiaires des pensions de réversion,
- L'évolution des pensions,
- Le niveau moyen des pensions,
- Les minima de pensions,
- Les pensions d'invalidité.

Les chiffres les plus significatifs ont été mis en exergue, des éléments détaillés puisés dans le dossier de la DREES peuvent servir de base fiable pour porter nos arguments.

Les plus curieux peuvent consulter le dossier complet sur le site de la DREES :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referance-communique-de-presse/panoramas-de-la-drees/>



Retrouvez nos dossiers sur notre site : <https://retraites.unsa.org/guides-analyses-et-prospectives>

## Combien de retraités en France en 2022 ?

Fin 2022, **17 millions de personnes sont retraitées** de droit direct (hors pension de réversion) des régimes français.

Leur nombre augmente de 0.9 % par rapport à fin 2021, ce qui représente 174 000 personnes de plus. Ce rythme d'évolution a tendance à ralentir par rapport aux années précédentes. Le rapport entre actifs en emploi et retraités a tendance à s'améliorer. Il est passé de 1.71 en 2020 à 1.77 actif pour un retraité en 2022.

Les femmes représentent 53.1% des retraités de droit direct. Elles sont de plus en plus nombreuses, au fil des générations, à participer au marché du travail.

Fin 2022, 14,4 millions de retraités de droit direct reçoivent une pension de base de la CNAV et 12,4 millions une pension complémentaire du régime unifié Agirc-Arrco.

25.5% des retraités sont poly-pensionnés, ils perçoivent des pensions de plusieurs régimes de base ou intégrés.

**L'âge médian des retraités est 72 ans et 5 mois.**

**17 millions  
de retraités en 2022,  
dont 53,1% de  
femmes.**

## Les nouveaux retraités

Tous régimes confondus, **789 000 retraités ont liquidé un premier droit direct à la retraite en 2022**, soit 6,4 % de plus par rapport à 2021.

Les évolutions du nombre de nouveaux retraités ces dernières années sont liées aux reculs progressifs de l'âge minimum légal d'ouverture des droits à la retraite et de l'âge d'annulation de la décote, introduits par la réforme de 2010. Elles sont également liées aux assouplissements du dispositif de départ anticipé pour carrière longue mis en place en 2012 et 2014. Cette augmentation survient après plusieurs années de tendance à la baisse liées au relèvement de l'âge d'ouverture des droits et des durées d'assurance. Les salariés qui avaient différé leur départ finissent par liquider leurs droits.

**789 000  
nouveaux  
retraités  
en 2022.**

## Les pensions de réversion

**4.4 millions de bénéficiaires de pensions de réversion**  
**Pour 914 000 personnes la pension de réversion est la seule pension (20% des bénéficiaires d'une pension de réversion).**

Fin 2022, **4,4 millions de personnes sont titulaires d'une pension de réversion**, soit une hausse de 2% en dix ans.

**Pour 914 000 d'entre elles, la pension de réversion est l'unique pension de retraite.**

**Les femmes**, plus souvent veuves, représentent **88 % des bénéficiaires** d'une pension de droit dérivé. Le nombre de bénéficiaires croît avec l'âge entre 50 et 85 ans.

## Évolution et revalorisation des pensions

En 2022, les pensions de retraite des régimes de base ont été revalorisées de 5,1 % (+1,1 % au 1er janvier et +4 % au 1er juillet). Les pensions complémentaires versées par l'Agirc-Arcco ont été également revalorisées de 5,1 %, au 1er novembre.

De fin 2012 à fin 2022, le pouvoir d'achat de la plupart des assurés des régimes de base et complémentaires, résidant en France et ayant liquidé leurs droits avant 2012, **diminue de 0,5 % en moyenne par an**. En conséquence, pendant ces dix années, la pension brute de ces derniers a diminué, au total, de 5,5 % en euros constants. En tenant compte des prélèvements sociaux, la pension nette a davantage baissé, de 6,2 % en euros constants.

*Ces évolutions sont la conséquence de la sous-indexation des pensions de certains régimes (notamment du régime complémentaire Arrco) et de l'augmentation des prélèvements sociaux sur les pensions de retraite certaines années.*

Le surcroît récent d'inflation a donné lieu, au 1er janvier 2024, à une revalorisation des pensions de base importante, de 5,3 %.

*Cependant, entre 1998 et 2023, sur 25 ans, la pension nette d'un cadre a diminué de 11.1% et celle d'un salarié non-cadre de 9.1%.*

**En 10 ans, de 2012 à 2022, les pensions de retraite ont perdu 6.2% de pouvoir d'achat en euros constants.**

## Le niveau moyen des pensions

*Fin 2022, le montant mensuel moyen de la pension de droit direct des retraités résidant en France, s'élève à 1 626 euros (soit 1 512 euros nets des prélèvements sociaux).*

**Retraite moyenne  
nette en 2022  
1512 €.**

Le montant de la pension nette a **baissé de 3.2 % en euros constants depuis 2017**, en raison notamment de revalorisations ponctuellement inférieures à l'inflation depuis cette date dans certains régimes.

Les femmes résidant en France perçoivent un montant de retraite de droit direct inférieur de 38 % à celui des hommes en 2022, contre 50 % en 2004. Leur retraite moyenne brute est égale à 1268 euros (75% du SMIC brut 2022). En tenant compte de la pension de réversion, cet écart se réduit à 26 %.

**Entre 2017 et 2022, baisse de 3.2% du niveau des pensions.**

**Retraite moyenne  
brute des femmes :  
1 268 €  
(75% du SMIC brut 2022)**

## Les pensions des nouveaux retraités

Les nouveaux retraités ayant liquidé un premier droit direct perçoivent **une pension de droit** direct brute de 1 547 euros par mois en moyenne en 2022 et de **1 425 euros nets** des prélèvements sociaux. Elle diminue de 2 % en euros constants en un an.

En 2022, la pension moyenne des femmes faisant valoir un premier droit à la retraite dans l'année, tous régimes confondus (majoration de pension pour trois enfants ou plus comprise), est inférieure de 29 % à celle des hommes (soit 1011 euros nets). L'écart entre les deux sexes baisse de 2 points par rapport à 2021.

**La pension nette moyenne des nouveaux retraités est inférieure de 4.5% à la pension moyenne**, alors qu'elle était supérieure jusqu'en 2017.

**Pension nette  
des nouveaux  
retraités :  
1354 €**

## Les minima de pension (Minimum Contributif et Minimum Garanti)

**1 retraité sur 6  
a pris sa retraite  
avec le minimum  
de pension en  
2021**

Fin 2020, **37 % des retraités** de droit direct résidant en France **bénéficiaient d'un minimum de pension**. Cette part est plus faible parmi les retraités les plus jeunes, en raison du durcissement des conditions d'attribution de ces minima depuis le 1er janvier 2012.

Les femmes sont davantage concernées que les hommes (34 % contre 15 %), par les minima de pension.

Au régime général, un retraité sur six (18 %) ayant liquidé sa pension en 2021 bénéficie du Minimum Contributif.

Dans la Fonction publique, en 2019, le Minimum Garanti est quant à lui versé à 4 % des nouveaux retraités de la Fonction Publique d'Etat et à 25% des nouveaux retraités de la CNRACL.

**34% des femmes  
retraitées  
perçoivent un  
minimum de  
pension.**

**1 retraité sur 6 relève du  
Minimum Contributif  
dans le régime général.**

**1 retraité sur 4 relève du  
Minimum Garanti dans  
le régime CNRACL**

## Le niveau de vie des retraités

Le niveau de vie médian des retraités est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population, mais **leurs revenus sont en moyenne moins élevés**, même si s'ajoutent à leurs pensions davantage de revenus du patrimoine, car cela est contrebalancé par le fait qu'ils ont plus rarement des enfants à charge. En 2022, le niveau de vie médian des retraités s'élève à 1970 euros par mois. Il est supérieur de 2.3 % au niveau de vie médian de l'ensemble de la population, qui est de 1930 euros par mois. L'une des causes de cet écart, est l'absence d'enfants à charge, dans la très grande majorité des ménages de retraités.

**Niveau de vie médian des retraités : 1970 € par mois.**

**Niveau de vie médian de l'ensemble de la population (pas des actifs !) : 1930 € par mois.**

**Les pensions de retraite** demeurent l'essentiel du revenu disponible des ménages dont au moins un des membres est retraité. En 2021, elles **constituent environ 80,8 % du revenu disponible des ménages dont au moins un des membres est retraité.**

Les personnes retraitées sont sous-représentées parmi les 20 % des Français ayant le niveau de vie le plus bas. **Le taux de pauvreté des retraités est nettement plus faible que celui de l'ensemble de la population : 10 % contre 14,6 % en 2021.** La redistribution réalisée par le système fiscal (CSG, CRDS, taxe d'habitation, etc.) et social (minima sociaux, aides au logement, etc.) réduit le taux de pauvreté des retraités de 3,1 points en 2021.

**Les 10 % de retraités les plus aisés ont un niveau de vie mensuel supérieur à 3 440 euros**, soit un ratio 3.12 fois supérieur au niveau de vie maximal des **10 % les plus modestes (1 100 euros mensuels)**. Dans l'ensemble de la population, ce ratio atteint 3,4. Cette différence confirme le caractère redistributif de notre système de retraite.

Le rapport entre la pension moyenne et le revenu moyen d'activité tend à se dégrader. **La pension moyenne est passée de 65.9% du revenu d'activité en 2015 à 62.9% en 2020.**

**Niveau de vie des retraités :**  
**10% les plus riches :**  
**+ de 3440 €**  
**10% les plus pauvres :**  
**- de 1100 €**  
**Ratio pauvres /riches : x 3.12**

## La part des retraites dans le Produit Intérieur Brut

Part du PIB  
consacrée au  
financement  
des retraites :

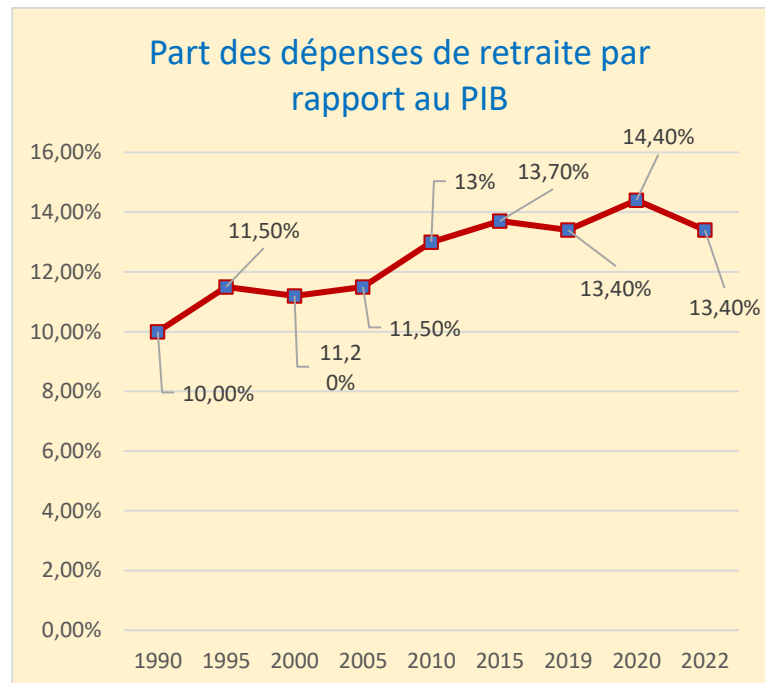
Les pensions de retraite constituent le premier poste des dépenses publiques de protection sociale. Leur montant s'élève à 353 milliards d'euros en 2022, soit 13,4 % du produit intérieur brut et 41 % des prestations de protection sociale. En 2022, les masses financières relatives aux pensions augmentent de 4,4 % en euros courants, du fait de la revalorisation des pensions liée à la crise inflationniste. Après la crise du COVID, la part du PIB consacrée au financement des retraites retrouve en 2022, le niveau de 2019.

*On peut regretter que la DREES ignore la notion de dépense nette liée au financement du système des retraites citée par le COR : Si l'on déduit la contribution des retraités au financement du système des retraites (CSG, CRDS, CASA...) la dépense nette pour le financement du système des retraites correspond à 12.5 % du PIB, soit 354 milliards d'euros.*

### Part des dépenses de retraites par rapport au PIB

1990	1995	2000	2005	2010	2015	2019	2020*	2022
10%	11.5%	11.2%	11.5%	13%	13.7%	13.4%	14.4%	13.4%

\*En 2020, recul du PIB pour cause de pandémie de COVID, progression relative des dépenses de retraite dans la part de la richesse nationale.



Âge moyen de  
départ à la  
retraite en  
2020 :  
62 ans 4 mois

## L'âge de départ à la retraite

Fin 2022, l'âge moyen de départ à la retraite s'élève à **62 ans et 8 mois**. Il est en augmentation de 2 ans et 2 mois depuis 2010, c'est-à-dire juste avant l'entrée en vigueur de la réforme des retraites de la même année. Entre les générations 1949 et 1961, la proportion de personnes déjà retraitées à 61 ans est passée de 75 % à 24 %.

L'âge moyen de départ à la retraite augmente de 1 an et 2 mois entre les générations 1949 et 1955 ; **la durée moyenne passée à la retraite diminuerait en conséquence légèrement entre ces deux générations.**

La durée espérée de retraite pour les femmes est supérieure à celle des hommes, du fait de leur plus grande espérance de vie, même si elles prennent en moyenne leur retraite plus tard que les hommes. En moyenne, les femmes nées en 1954 passeront 26 années et 4 mois à la retraite, contre 23 années pour les hommes de la même génération.

## Les motivations de départ à la retraite

- ✓ Profiter de sa retraite le plus longtemps possible,
- ✓ Atteindre l'âge d'ouverture des droits,
- ✓ Bénéficier du taux plein (pas de décote)

Les nouveaux retraités qui ont pris leur retraite entre juillet 2019 et juin 2020 déclarent majoritairement être partis dès qu'ils en ont eu la possibilité.

**Profiter de sa retraite le plus longtemps possible, atteindre l'âge légal d'ouverture des droits et bénéficier du taux plein** sont les motivations de départ le plus souvent citées.

Pour ceux qui ont prolongé leur activité au-delà de l'âge minimum de départ jugé possible, les principales motivations avancées sont l'intérêt porté au travail et les raisons financières. La plupart des nouveaux retraités ont le sentiment d'avoir été bien informés de leurs droits, mais certains dispositifs de retraite demeurent encore largement méconnus.

## Le cumul emploi retraite et la retraite progressive

Le cumul emploi-retraite et la retraite progressive sont deux dispositifs permettant de cumuler pension de retraite et activité. Instaurée en 1988, la retraite progressive peut s'appliquer dès 60 ans, mais elle ne concerne les fonctionnaires que depuis 2023.

Le cumul emploi-retraite existe pour sa part depuis 1945, mais ses conditions d'exercice ont été modifiées plusieurs fois, notamment par les réformes de 2003 et de 2014.

**541 000 personnes continuent une activité professionnelle par le cumul emploi-retraite.**

En 2022, **541 000 assurés sont en cumul emploi-retraite**, tandis que **la retraite progressive ne concerne que 25 000 personnes** à la fin de l'année.



## Le minimum vieillesse (ASV ou ASPA)

**691 210**  
**bénéficiaires**  
**des minima de**  
**pension (ASV**  
**et ASPA)**

Fin 2022, **691 210 personnes perçoivent** l'allocation supplémentaire du **minimum vieillesse (ASV)** ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) d'un montant de 953 euros pour une personne seule.

Le nombre des allocataires est en progression de 4.1% par rapport à fin 2021. Après une première augmentation depuis dix ans en 2018, la hausse du nombre d'allocataires se poursuit. Elle s'explique par la troisième revalorisation exceptionnelle du minimum vieillesse intervenue en janvier 2020, qui a de nouveau entraîné une augmentation du nombre de personnes éligibles. En 2022, les dépenses au titre de l'ASV et de l'ASPA augmentent de 6,1 % et atteignent 3,8 milliards d'euros. En effet, les effectifs comme les montants moyens augmentent, en raison notamment de la revalorisation de 5,1 % en 2022.

**Plus d'un bénéficiaire du minimum vieillesse sur deux est une femme seule.** Les femmes allocataires sont, par ailleurs, plus âgées en moyenne que les hommes.

L'âge moyen des allocataires est de 73.3 ans, comme celui de la population des plus de 62 ans. Les carrières des allocataires sont plus souvent incomplètes, marquées par l'invalidité ou l'inaptitude au travail. Les allocataires du minimum vieillesse sont, en proportion, plus nombreux dans les régions du sud de la France et dans les départements et régions d'outre-mer.

Fin 2022, **les allocataires reçoivent en moyenne 419 euros mensuels pour l'ASV** (+4.9 % par rapport à 2021) et **495 euros pour l'ASPA** (+4,5 %).

**9% des bénéficiaires du minimum vieillesse (62 200 personnes) ne perçoivent aucune autre pension et n'ont aucun droit ouvert dans un régime de retraite.**

**Allocation moyenne ASPA en**  
**2022 : 495 €**

## La pension d'invalidité

Le dispositif d'invalidité couvre le risque de ne plus pouvoir travailler dans des conditions normales à la suite d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle. **La pension d'invalidité compense en partie la réduction ou la perte du revenu professionnel.**

Elle est remplacée par une pension de retraite lorsque les droits à pension sont ouverts. Elle est revalorisée au 1<sup>er</sup> avril comme les divers minima sociaux et non au 1<sup>er</sup> janvier comme les retraites.

Fin 2022, **843 000 personnes** bénéficient d'une **pension d'invalidité**. Parmi elles, 105 000 sont de nouveaux bénéficiaires. L'âge moyen de ces nouveaux titulaires de pensions d'invalidité dépasse 52 ans dans la plupart des régimes. La part des bénéficiaires d'une pension d'invalidité de droit direct dans la population française croît avec l'âge, atteignant quasiment 9 % à 61 ans.

Le montant versé dépend de la catégorie d'invalidité.

Il s'échelonne en moyenne de 600 euros par mois pour les invalides en mesure d'exercer une activité rémunérée à 2020 euros pour les plus dépendants.

Globalement, les pensions d'invalidité représentent une dépense annualisée de 8.5 milliards d'euros fin 2020.

**843 000**  
**personnes**  
**ont une**  
**pension**  
**d'invalidité.**